

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

111776 - Peuvent ils revendiquer des salaires égales à ceux de leurs collègues recrutés par l'établissement?

question

Paix sur vous! Nous sommes un groupe de prédicateurs et d'étudiants. Nous travaillons comme imams de mosquée. Nous sommes engagé dans une autre activités relative à la prédication pendant la matinée de 7h à 13h 30. Nous avons d'autres collègues recrutés par l'établissement pour le même travail, mais ils perçoivent des salaires bien plus importants que les nôtres. Nous avons exigé une augmentation pour rapprocher nos salaires de ceux des autres à défaut de les harmoniser, compte tenu surtout de la vague de hausse du coût de la vie. L'établissement considère que nous percevons un salaire sur la fonction d'imam, fût il dérisoire. L'établissement garantit à ses employés une indemnité de logement, mais il ne nous donne rien considérant que les mosquées possèdent des logements pour l'imam. Même avec l'indemnité de logement, nos salaires resteraient inférieurs à ceux des autres et notre congé annuel reste limité à un mois contre un mois et demi pour les autres..Avons nous le droit d'exiger de l'établissement d'augmenter nos salaires et de nous accorder un congé annuel d'un mois et demi, comme c'est le cas pour nos collègues? Nous espérons recevoir votre réponse. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si l'affaire est comme vous le dites, si vous faites le même travail que vos autres collègues, vous avez le droit de revendiquer les mêmes salaires et congés qu'eux, sans tenir compte de ce

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

que vous obtenez d'une autre activité. Le contrat de travail fixe le nombre d'heures de travail pour chaque employé et lui octroie , en conséquence, un salaire bien déterminé. En dehors de son horaire de travail, l'employé peut mener une autre activité de son choix , rémunérée ou pas, pourvu que cela n'ait une incidence négative sur son travail.

Le traitement équitable des employés, le rétrécissement des inégalités de salaires constituent une solide base pour la réussite, le renforcement de la stabilité, l'évacuation des sentiments de haine et de jalousie. Ceci est surtout vrai dans les activités de prédication assurées par des gens en qui on espère du bien, de la réforme et le respect des dispositions de la loi religieuses.

En somme, vous avez le droit de revendiquer une augmentation de salaires et le même congé que vos collègues. Les dirigeants de l'entreprise doivent veiller à faire régner l'équité et à réduire les inégalités autant que faire se peut. Car cela procurerait du bien, du bonheur et du succès.

Nous demandons à Allah pour vous et pour nous-mêmes l'assistance et la rectification.

Allah le sait mieux.